

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Paris, le 3 novembre. — Sir Robert Adair est parti le 2 à Douvres, et en est parti pour se rendre à Londres.

— C'est sir George Shée qui remplacera lord Claito à Berlin, il partira dans le courant de la semaine pour cette destination. En attendant M. Abercromby remplira à Berlin les fonctions de chargé d'affaires d'Angleterre.

### DÉTAILS SUR IBRAHIM-PACHA.

Plusieurs journaux ont publié, et nous-mêmes nous avons publié, un article extrait du *Morning Herald* au sujet des troubles de Syrie, dans lequel on trouve, sur les causes de ces troubles; le paragraphe suivant :

« Ibrahim, par ses débauches et ses cruautés, a lassé la patience des populations de la Syrie; on ne peut dire les excès de ce prince si peu digne de son père, Ibrahim se laisse aller à l'ivresse et à tous les excès, sa table est toujours garnie de vin, etc. Et c'est après ces copieuses libations qu'il prépare les mesures les plus despotiques, etc. »

Le général polonais Dembinski, qui a été au service de l'Égypte et qui, pendant plusieurs mois, vécu dans l'intimité d'Ibrahim-Pacha, a pris la plume pour rectifier les faits et mieux faire apprécier ce prince que nous étions effectivement habitués à considérer sous un point de vue autre que celui sous lequel le journal anglais. Voici comment s'exprime le général Dembinski dans une lettre adressée au *Courrier Français* :

« Lorsque j'allai le rejoindre en Caramanie, on m'avait cherché à me donner sur son caractère une opinion à peu près semblable à celle qu'exprime l'article en question; j'ai été désabusé par des circonstances suivantes :

« Peu de temps après mon arrivée, je l'accompagnai dans une expédition contre un bey du mont Libanus; qui, plein de confiance dans la force de sa position, avait commis un grand nombre de dilapidations et refusait de reconnaître l'autorité du sultan.

« Ibrahim-Pacha, que les fatigues de l'expédition avaient déjà aigri, non-seulement lui fit grâce après sa soumission, mais lui laissa intacte son ancienne autorité, se contentant de lui faire une forte rétribution dans laquelle les principaux reproches qui lui étaient adressés portaient, non pas sur son subordination, mais bien plus sur l'oppression qu'il exerçait sur les populations dépendant de son autorité.

« Quelques jours après, étant campé sur les bords de l'Euphrate, nous vîmes arriver un envoyé du fameux kady Kran, qui reçut, plus tard, la punition de ses crimes à Constantinople. Cet homme, séduit par les cruautés qu'il avait exercées dans son pays pendant la guerre, offrait à Ibrahim-Pacha de passer à lui avec deux mille hommes; ce prince, au lieu de vouloir profiter de sa position, reprocha au kady les termes les plus énergiques à cet envoyé, les cruautés exercées par son maître, lui disant qu'il rougirait d'avoir sous ses ordres un homme semblable à lui.

« C'est la seule fois que je l'aie vu aussi courtois, et certes, son courtois était louable, et sans une teinte de grandeur, vu sa position militaire et l'avantage de la proposition qu'il repoussa. Ce ne fut que sur les instances de ses généraux qu'il fit rappeler l'envoyé, et changea son refus ab-

— Dites à votre maître et à vos compagnons que l'Arabie est vaste et ouverte à

tous ceux qui voudraient s'y fixer; son sol est fertile et pourra toujours nourrir ceux qui le cultiveront; mais qu'ils sachent que des gens qui n'ont respecté ni le sexe, ni l'âge, n'ont ni emploi, ni secours à attendre de moi.

« Je crois qu'un homme en qui des cruautés commises par d'autres excitent une si vive indignation, est déjà loin d'être cruel lui-même.

« J'ai vu, en outre, le prince faire acte de clémence envers des condamnés à mort, même dans des cas où cela pouvait devenir nuisible à la subordination de l'armée; je l'ai entendu bien souvent répéter que beaucoup de choses mal faites pouvaient se réparer, mais que la vie une fois ôtée ne pouvait être rendue; qu'il fallait donc y penser à deux fois avant d'ordonner la mort.

« Quant à l'accusation, que c'est après de copieuses libations qu'il prend les mesures les plus despotiques, je crois devoir ajouter que le prince Ibrahim a l'habitude constante d'expédier à jeun toutes les affaires dans la matinée. Il se lève avec le jour; jusqu'à midi, il est occupé à se faire lire les dispositions données, et à y opposer son cachet comme signature; après cela, il prend un repas où l'eau est l'unique boisson que l'on serve, se remet aux affaires, sort, soit pour voir manœuvrer ses troupes, soit pour jouer au *dziévid*, et rentre pour prendre le repas du soir où, il est vrai de le dire, quelquefois les affaires sérieuses sont remises au lendemain; mais lorsqu'il s'agit de marcher à une expédition de guerre ou d'autres occupations importantes, nul ne supporte mieux les fatigues et les privations; il couche à terre comme le dernier de ses soldats et prêche d'exemple la vie frugale du camp; aussi n'y a-t-il pas, au monde, d'armée plus leste que la sienne; le premier sur pied, il fait sonner le réveil, cinq ou tout au plus dix minutes après, un second roulement de tambour voit la troupe l'arme au bras, rangée en silence dans l'ordre dans lequel elle avait abordé le lieu du campement.

« Sans doute il a des défauts, car quel est l'homme qui en est exempt, et surtout comment pourrait-il en être autrement là où la volonté d'un seul faisant l'unique loi, la flatterie empêche la vérité de se faire jour jusqu'à lui; et là où le pouvoir compte encore aujourd'hui comme une de ses prérogatives la faculté d'amasser des richesses.

« On dit qu'il n'aime pas à voir partager la gloire de ses actions; on a voulu aussi me prouver que le prince Ibrahim manque de franchise. Je n'ai point vécu assez longtemps avec lui pour me convaincre de la vérité ou de fausseté de cette assertion. Cependant, j'ai tout lieu de croire que, lorsqu'il m'a reçu, les propositions larges qu'il m'a faites pour mes compatriotes étaient sincères, de même que la condition qu'il y mettait du consentement de son père, pour lequel son respect ne connaît point de bornes.

« Quant à notre rupture, peut-être était-il encore franchement l'exécuteur des ordres de son père qui, à ce qu'il paraît, cédait lui-même à des exigences ou à des intrigues étrangères. Moins d'indépendance dans mon caractère m'aurait peut-être conseillé de conjurer l'orage, en cédant sur le changement apporté aux conditions qui devaient concerner mes compatriotes, et y rester pour attendre des temps plus propices; mais je voyais trop d'avantage pour lui dans l'exécution du plan que je voulais exécuter, pour céder même à sa volonté; il devenait difficile de nous entendre: lui, il avait la fierté du pouvoir couronné par le succès, moi, la conviction du bien et la fierté du malheur dû à une cause honorable. J'appris de mon interprète que le prince avait rougi d'émotion ou de surprise en recevant mes adieux; moi je pris ma résolution avec calme, mais j'arrivai malade à Alexandrie. »

## FRANCE.

Paris, le 3 novembre. — La députation des cinq commissaires chargée par la ville de Rouen de venir à Paris réclamer en son nom le cœur du célèbre Boyeldieu, s'est acquittée de sa mission. M. de Montalivet, intendant de la liste civile, a mis à leur entière disposition tout ce que renferment les riches magasins des menus plaisirs. Deux charriots attelés de quatre chevaux sont partis pour Rouen, chargés de tous les ornemens funèbres qui ont servi lors du convoi de Louis XVIII. Les lampes dorées, les candelabres et en général tout ce qui serait sujet à détérioration, seront chargés sur un bateau. L'intendance de la liste civile a mis à la disposition des commissaires, des ouvriers pour placer tous les objets qu'elle a fournis. La remise du cœur a eu lieu entre les mains de M. Barbet, maire de Rouen, et des commissaires qui l'accompagnent. Ce n'est pas sans les plus vifs témoignages de douleur que le fils et la veuve de Boyeldieu se sont séparés de ce précieux dépôt. Le cœur de Boyeldieu est enfermé dans une boîte de plomb enfermée elle-même dans une boîte d'argent. Un procès-verbal a été dressé par M. le maire de Rouen pour constater la remise du cœur entre les mains des commissaires chargés par la ville de l'aller recevoir. Le service aura lieu le 13; des députations de l'Institut, du Conservatoire, de l'Académie royale de musique, des auteurs dramatiques, etc., seront invités à y assister.

— La chambre de commerce de Valenciennes a répondu au ministre qu'elle partageait l'opinion exprimée si généralement de remplacer les prohibitions par des droits protecteurs, et les droits élevés par d'autres mieux balancés, afin de détruire ou au moins de diminuer la fraude qui tend à démoraliser les habitans de la frontière.

— La *Tribune* a été saisie aujourd'hui pour la 104<sup>e</sup> fois. Le commissaire, interpellé sur l'article qui avait paru motiver la saisie, a déclaré ne pas le savoir.

— Le général Sébastiani, ambassadeur de France à Naples, est arrivé le 20 septembre à Rome, venant de Florence.

— On annonce aujourd'hui la mort de M. le maréchal Moncey, duc de Conéglano, gouverneur des Invalides.

Voilà une double et riche succession autour de laquelle bien des intrigues vont s'agiter. L'on se souvient pourtant que la chambre des députés a formellement manifesté la volonté qu'il ne fût fait en temps de paix aucune promotion de maréchaux, et que la sinécure du gouvernement des Invalides n'a été provisoirement maintenue que par égard pour le titulaire et sous la réserve de la supprimer à sa mort. Il y a donc là une importante économie à réaliser; et un bâton de maréchal à tenir en réserve pour récompenser en cas de guerre le dévouement et la capacité. Mais la pensée immuable a des engagements envers le général Sébastiani, qui, fatigué d'attendre, menace, dit-on, de se jeter dans l'opposition. Dès lors il est à craindre que l'intérêt du pays ne soit que d'un faible poids dans la balance.

— Le gouvernement vient de disposer de 250,000 livres sterling pour l'achèvement du *Tunnel*, dont les travaux vont être repris immédiatement.

— On écrit de Trieste, le 23 octobre: « Nous avons des nouvelles de la Grèce jusqu'au 20 septembre. Tout y était tranquille. Cependant le renvoi des deux membres de la régence, MM. Maurer et Abel, n'inspirait plus tant de satisfaction, au con-

traire on commençait à les regretter, et l'on reprochait aux agens anglais d'avoir excité la discorde dans le pays seulement pour éloigner deux hommes qui avaient bien mérité de la régénération de la Grèce. Il se forme contre le gouvernement une opposition qui est d'autant plus dangereuse qu'elle paraît agir systématiquement, ne donne aucun signe d'existence que par des paroles et des écrits, et évite tout ce qui a l'apparence de la violence.

» Les nouvelles d'Alexandrie sont assurantes; le commerce se ravivait, et les armemens ne se faisaient plus avec tant de vigueur. »

» L'agent du vice-roi d'Egypte a reçu des dépêches importantes, par suite desquelles il serait parti subitement pour Vienne, on dit qu'il ne s'agit rien moins que la déclaration d'indépendance de Méhémet-Ali. Une lettre digne de foi d'Alep annonce positivement que de nouveaux troubles ont éclaté en Syrie. Cet événement pourrait entraver le projet d'indépendance de Méhémet, et même rendre incertaine la possession de cette province. »

Du 24. Don Miguel qui a été pendant quelques jours ici, est reparti; on croit qu'il se rend à Turin ou à Gènes. Il se confirme qu'une grande insurrection a éclaté en Palestine, et qu'Ibrahim-Pacha aura de la peine à l'étouffer, attendu que le nombre des insurgés dépasse de beaucoup celui de l'armée égyptienne. (Gazette Univ.)

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 5 NOVEMBRE.

M. Van de Weyer est parti avant-hier de Bruxelles pour Londres, où il va reprendre ses fonctions de ministre plénipotentiaire.

— Un journal annonce que M. le baron Dieskau, officier d'ordonnance du roi, parti récemment pour l'Angleterre, est chargé de l'achat de plusieurs étalons pour le haras du gouvernement.

— Un nouvel essai de la voiture à vapeur de M. Huens, a eu lieu hier à quatre heures. — La voiture a parcouru plusieurs rues de la ville avec rapidité, évitant très bien les piétons, les chevaux et les voitures qui se rencontraient sur sa route. — En rentrant dans la cour du carrossier Jones, malgré le peu de largeur de la rue, et de la porte cochère sous laquelle devait passer la voiture, elle est venue se placer dans la cour avec une précision qui laisserait en défaut le meilleur cocher. — La forme extérieure de cette voiture est celle d'une forte messagerie. La portion de derrière, dite galerie, est occupée par la chaudière et le feu; le jeu de la machine, d'ailleurs fort simple, est dans le train, qui par ce motif est assez lourd. La provision d'eau froide se trouve sous les sièges des voyageurs; une petite pompe dont on n'aperçoit pas le jeu la jette à mesure du besoin dans la chaudière. Le poids total de la voiture avec la machine et ses approvisionnements de coak et d'eau peut être de 7,000 liv. environ. Elle porte douze personnes, et pourrait être facilement disposée pour un plus grand nombre. Diverses améliorations sont possibles, mais telle qu'elle est, cette voiture peut marcher plus vite, avec moins d'embarras et moins de dangers qu'une messagerie attelée de 5 chevaux conduits par un postillon.

— Par arrêté du 25 octobre, autorise les administrations des hospices des villes de Liège, Bastogne, Namur et Bruxelles, à accepter les legs qui leur ont été faits respectivement, par feu le baron de Trappé, de ses biens, rentes et maisons situées dans les provinces où ces hospices sont établis.

— M. Labrousse, contre lequel un arrêté d'expulsion a été pris, et qui a ensuite obtenu la faveur de résider à Bruges, est arrivé avant-hier à Bruxelles qu'il peut actuellement habiter.

— Les artistes et les amis des arts apprendront avec satisfaction que l'intention du gouvernement est de former à Bruxelles une galerie de tableaux nationaux à l'instar du Luxembourg à Paris, où l'on admire les productions d'artistes français, acquises par le ministère de l'intérieur. Cet utile projet est l'un de ceux par lesquels un gouvernement manifeste avec le plus d'éclat l'intérêt qu'il porte à la gloire du pays. Le tableau de M. Ph. van Brée, le jeune Peretti, qui à la dernière exposition, a excité si vivement l'admiration des amis du stile no-

ble, du grand goût de dessin et de la peinture élevée, vient de recevoir cette honorable destination. Déjà le Rubens du même auteur avait été acquis dans le même but. Si le ministre persévère dans cette voie, il offrira aux artistes l'encouragement le plus puissant, parce que une place au musée national sera considérée par eux comme la plus digne récompense du génie et du talent.

#### LIEGE, LE 6 NOVEMBRE.

Le ministre de l'intérieur, vu la loi du 31 juillet et l'arrêté royal du 7 août derniers;

Vu les mercuriales des marchés régulateurs formées et publiées pour les semaines du 20 au 25 et du 27 au premier novembre courant;

Attendu que le prix moyen du froment, pendant ces deux semaines consécutives, se trouve dans l'échelle de 15 et au-dessous de 20 fr.; déclare:

Le droit d'entrée pour le froment, les 1000 kil., est de fr. 37-50.

Le droit de sortie reste le même.

La présente déclaration sera insérée au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur*, et sera adressée au ministre des finances et aux gouverneurs de province.

Bruxelles, le 3 novembre 1834.

Le ministre de l'intérieur, De Theux.

— Un arrêté royal du 31 octobre 1834 apporte des modifications à celui du 11 décembre 1833, qui autorise la construction, par voie de concession de péages, d'une route destinée à réunir la route provinciale du Dieren-Patar à la route de 2<sup>e</sup> classe de Liège à Namur.

— On lit ce qui suit dans un article du *Times*, reproduit par la *Gazette d'Augsbourg*:

« Le dernier voyage du roi des Belges dans les vastes plaines de la Campine n'a pas eu pour but unique l'inspection des camps et des garnisons. Il se liait au dessein arrêté de fortifier davantage la ligne de défense encore imparfaite dans ce pays. Le Démer et la Nèthe forment une défense naturelle qui peut devenir en peu de temps une ligne de défense militaire. L'absence de cette défense s'est fait sentir cruellement lors de l'invasion hollandaise en 1831. Hasselt, Beringen et Diest sont, à ce que je crois, les villes que l'on se propose de fortifier le mieux. Ces armemens de place contre les chances d'une guerre avec la Hollande auront d'heureux résultats pour le pays où ils doivent s'exécuter. La navigation s'améliorera, des routes seront tracées au milieu des landes, des villages s'élèveront, les villes gagneront en population et en bien-être, et la civilisation y fera des progrès rapides et faciles. »

— Ce n'est point à Waterloo qu'il s'agit d'élever un fort, ainsi qu'un journal le disait hier, mais à Westerloo.

— L'ingénieur envoyé par le gouvernement prussien pour l'examen des travaux de notre chemin de fer, a pris dans les bureaux de la direction tous les renseignements qu'il a désiré avoir sur la construction de cette nouvelle route.

— On lit ce qui suit dans un journal de cette ville:

« Les propriétaires et cultivateurs de la Boverie se sont de nouveau réunis et ont résolu à l'unanimité l'impression d'un mémoire qu'ils se proposent d'adresser aux autorités administratives, et spécialement à la régence de Liège, afin d'attirer l'attention du gouvernement sur le seul plan susceptible de garantir la Boverie des ravages périodiques qu'exercent les débordemens du bras de la rivière d'Ourthe dit Fourchu-Fossé.

« Les auteurs du mémoire, s'appuyant sur les principes hydrostatiques et sur les plans des ingénieurs qui depuis plus d'un demi-siècle se sont occupés de cet objet, se sont attachés à prouver que la seule combinaison qui puisse parer avec efficacité aux irrptions et aux éboulemens de terrains occasionnés par la crue des eaux, consiste dans la dérivation du cours anormal imprimé depuis quelques années à cette partie de la rivière. Ce plan se recommande eu outre par l'économie des travaux et par les avantages réciproques qui en résulteraient pour les habitans des communes d'Angleur, de Fragnée et de la Boverie.

» Dans ce mémoire on a fait ressortir toutes les déficiences du projet qui tend à fixer le lit actuel de cette partie de l'Ourthe par un empiérement.

» Les habitans de la Boverie se sont plus à reconnaître, dans cette occurrence, le concours aussi obligeant qu'éclairé que leur ont prêté M. le curé de Fétine et M. l'avocat Van Hulst. »

— On lit dans le même journal:

« Une maladie très-meurtrière, connue sous le nom de typhus charbonneux, règne pour le moment dans le bétail d'une ferme de Milmorte; plusieurs vétérinaires ont été appelés à lui donner leurs soins, et sont enfin parvenus à arrêter les progrès de ce fléau, par suite duquel cinq vaches laitières ont péri. Nous regrettons de ne pouvoir publier le rapport intéressant de M. Pétry, vétérinaire traitant.

» La même maladie a attaqué un grand nombre de chevaux dans la commune de Millen, près de Tongres, où elle a fait beaucoup de ravages. »

— On lit ce qui suit dans le *Journal d'Anvers*:

Nous sommes invités à rendre publiques les pièces suivantes:

« Les journaux ayant depuis peu publié plusieurs déclarations concernant la malheureuse affaire qui a eu lieu le 5 octobre dernier, entre les capitaines d'artillerie Dangelhoff et Thiery, les soussignés témoins des deux adversaires croient de leur devoir, de donner au public un exposé fidèle des faits tels qu'ils se sont passés sous leurs yeux.

» Les témoins avaient déclaré, sans opposition de la part des combattans, que le combat cesserait au premier sang. Au premier coup porté par le capitaine Dangelhoff (coup de tête, feinte de figure, coup de manchette), son adversaire se trouva blessé; les témoins crièrent *halte*, signal convenu pour cesser le combat; le capitaine Dangelhoff, fidèle aux conventions, rompit de deux pas en arrière, baissa son sabre, et cessa entièrement de se couvrir. Le capitaine Pariset, voyant Thiery faire un mouvement en avant, s'élança sur lui et le saisit au corps, mais en vain, car au même instant, ce dernier plongea son sabre dans le sein droit de son adversaire, qui le voyant contenu, devait croire le combat terminé; furieux de ne pas voir tomber sa victime (car l'infortuné Dangelhoff, avant d'expirer, resta debout quelques secondes, la main sur sa blessure), Thiery agita encore son arme; elle lui fut arrachée par le capitaine Pariset qui, dans ces débats, le blessa à la main.

» Les soussignés n'ajoutent à ces faits aucune réflexion, ils attendent que la justice décide. Les circonstances qui précéderent le combat méritent pourtant d'être rapportées. Thiery, par exemple, se refusa à ce que les témoins y assistassent le sabre à la main, déclarant même ne pas vouloir se battre, s'ils ne le remettaient dans le fourreau; alors Dangelhoff ayant déclaré et consentir, le capitaine Davreux s'écria: nous devons donc nous en rapporter à l'honneur des deux capitaines, et le combat eu lieu.

Anvers, le 4 novembre 1834.

PARISSET,  
Capitaine à la 1<sup>re</sup> batterie  
d'artillerie à cheval,  
témoin du cap. Dangelhoff.

M. DAVREUX,  
Capitaine commandant la  
6<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup>  
bataillon d'artillerie de  
siège.  
témoin du cap. Thiery.

Le soussigné, médecin vétérinaire à la 1<sup>re</sup> batterie d'artillerie à cheval, atteste que le 5 octobre dernier, il fut le premier qui pensa le capitaine Thiery, immédiatement après le combat qu'il eut lieu entre lui et le capitaine Dangelhoff; qui lui trouva une blessure à la partie supérieure et antérieure de la tête du côté droit, une très légère égratignure le long du nez, et une contusion sur l'épaule droite.

Anvers, le 4 novembre 1834.

P. HENDRIX, médecin vétérinaire.

— On écrit de Berlin, 25 octobre:

« Le commerce de la laine, si important en Prusse, se trouve en ce moment dans un état de stagnation fort embarrassant. Le prix de la laine s'était élevé, l'année dernière, à un point qu'il n'avait pas atteint depuis douze ans; les articles de l'année actuelle s'étaient faits d'abord dans la pro-

portion de ces tant; mais les demandes pour l'An-  
leterre ayant été peu considérables, et les prix  
offerts très-modiques, il en résulte que notre place  
est encombrée de cette marchandise. Il faut remar-  
quer encore que le manque d'eau rendant depuis  
deux ans la navigation de l'Oder très-coûteuse, le  
commerce des laines de Breslau, ville qui formait  
pour cet article l'entrepôt de la Pologne et de la  
Silésie, s'était concentré à Berlin; on y importait  
même des laines de la Saxe. Les maisons les plus  
considérables de Berlin, voulant mettre ces circon-  
stances à profit, avaient retiré une partie de leurs  
capitaux du commerce si chanceux des grains, pour  
les tourner vers les laines, en sorte qu'elles se trou-  
vent compromises par la dépréciation actuelle de  
cette marchandise.

Il en est de même sur les autres places qui  
s'occupent de ce genre de commerce; à Varsovie,  
la maison de Lubinski et compagnie, qui avait  
acheté la laine des principales bergeries de la Polo-  
gne, en a encore pour deux cent mille rixdalers  
qu'elle n'a pu écouler. Au reste, la récolte ayant  
été très-mauvaise en Prusse et en Pologne et les  
fourrages presque nuls, les agriculteurs ont été  
obligés de diminuer le nombre de leurs troupeaux,  
et on a quelque espoir que le prix de la laine sera  
plus avantageux au printemps prochain. »

#### UNIVERSITE DE LIÈGE.

##### Cours de droit administratif.

M. le professeur Destriveaux commencera ce  
cours mardi prochain, 11 courant, à 3 heures de  
relevée.

#### CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIÈGE.

En exécution du réglemeut adopté par le minis-  
tre de l'intérieur, le directeur du conservatoire  
royal de musique a l'honneur d'annoncer au pu-  
blic que, par suite des examens sémestriels, l'ad-  
ministration peut disposer de quelques places dans  
les classes de chant, de haut bois et de basson.

Les aspirans sont tenus de se faire inscrire au  
bureau de surveillance du conservatoire avant le  
15 novembre courant.

Ils doivent se faire accompagner d'une personne  
de leur famille et produire un certificat de mé-  
decine constatant qu'ils ont eu la petite verole ou  
qu'ils ont été inoculés ou vaccinés.

Liège, le 6 novembre 1834.

#### VARIÉTÉS. — La famille de Rothschild.

On lit dans le *Métropolitan Magazine*, les détails  
curieux sur la famille Rothschild et sur les cinq mai-  
sons de banque connues sous ce nom en Europe.

Le père et le fondateur de la maison Roth-  
schild actuelle se nommait Mayer Anselmo Rothschild.  
Il naquit à Francfort dans l'année 1743. Il débuta  
par trafiquer sur les médailles. Ce genre d'indus-  
trie est estimé en Allemagne, il procura à M. Roth-  
schild entre autres connaissances avantageuses, celle  
du landgrave de Hesse qui, en 1801, le nomma  
banquier de sa cour. Ce fut en cette qualité qu'il ren-  
dit au successeur du Landgrave d'importans services  
lors de l'invasion des Français en 1806. Les efforts  
de M. Rothschild parvinrent à sauver une somme  
considérable en or qui appartenait à ce prince et M.  
Rothschild la fit valoir pour le compte de son pa-  
tron avec intelligence et probité.

A peu près vers ce temps, la maison Rothschild  
contracta un emprunt de 10 millions de florins  
avec la cour de Danemark. Ce fut sa première  
opération de ce genre. Dans l'année 1812, M. Roth-  
schild père mourut, ses dernières paroles furent une  
recommandation à ses enfans de conserver toujours  
entre eux l'union la plus étroite. Cet engagement a  
été fidèlement tenu.

Quoique vivant séparés les uns des autres, les  
cinq frères Rothschild n'ont cessé d'agir dans toutes  
les circonstances avec le plus admirable concert.  
C'est là une des causes principales de la grande  
fortune qu'ils ont acquise. Ce n'est qu'en dernier  
lieu que leur astre, jusqu'alors si brillant, a pâli  
d'une manière sensible. On estime à près de deux  
millions sterling (cinquante millions de francs) les  
pertes qu'ils ont faites sur les fonds d'Espagne. De-

puis 1813, époque où ont commencé les opéra-  
tions financières de cette maison, on calcule qu'elle  
a négocié pour le compte de divers Etats de l'Eu-  
rope, la somme énorme de 160 millions sterling (qua-  
rante milliards de francs). Naturellement  
leurs profits sur de telles opérations ont dû être  
immenses.

MM. Rothschild ont réparti leurs établissemens de  
la manière suivante :

M. Anselmo Rothschild, l'aîné des cinq frères,  
est âgé de 61 ans. C'est lui qui tient la maison de  
Francfort-sur-Mein. Là se fait l'inventaire général  
basé sur les inventaires particuliers qu'envoient les  
quatre autres maisons. A Francfort ont lieu ce qu'on  
peut appeler les congrès financiers de la famille  
Rothschild.

M. Salomon Rothschild, le second frère, est né le  
9 septembre 1774. Durant les 18 dernières années  
il a partagé sa résidence entre Berlin et Vienne;  
néanmoins c'est dans cette dernière capitale qu'il a  
demeuré le plus constamment.

M. Nathan Rothschild, le troisième frère, a cin-  
quante-sept ans. C'est lui qui tient la maison de  
Londres.

M. Charles Rothschild a 46 ans; depuis 1821 il  
est établi à Naples.

M. Jacob Rothschild, le plus jeune des cinq frè-  
res, est né le 5 mai 1792. Il a épousé la fille de son  
frère de Vienne, le baron Salomon. Depuis 1812, M.  
Jacob a fixé à Paris sa résidence et le siège de ses  
opérations. »

#### INTÉRÊTS MUNICIPAUX.

De la police : — Nécessité 1° d'en réhabiliter le  
personnel; 2° d'augmenter ce personnel en ce qui  
concerne la ville de Liège.

Messieurs,

Vous avez bien voulu accueillir et insérer dans  
votre journal quelques lettres relatives à nos inté-  
rêts municipaux, cela m'enhardit à vous en présen-  
ter encore sur ce même sujet, et celle-ci d'abord,  
qui traitera du personnel de la police en général et  
de la police municipale de notre ville en parti-  
culier.

Les considérations que cette matière comporte  
s'étendront peut-être sous ma plume; je tâcherai  
néanmoins de n'être point trop long, en ne négligeant  
rien qui puisse éclaircir un objet d'une  
si haute importance.

J'ai deux points en vue.

Je voudrais :

1° Ramener une bonne partie du public à des  
idées plus saines, plus justes envers le personnel  
de la police telle qu'elle est organisée aujourd'hui;

2° Démontrer que le personnel de la police mu-  
nicipale de Liège est insuffisant. Ici, je n'en doute  
pas, j'aurai bien moins de préventions à combat-  
tre, car cette insuffisance se fait passablement  
sentir.

« La police, dit M. le baron de Gerando, est  
cet exercice de l'autorité en vertu duquel sont  
portés d'office des réglemens qui lient tous les ci-  
toyens pour l'utilité commune.

On le voit, c'est la définition administrative  
du mot *police* dans son sens le plus large.

Il continue :

« Les principales matières que la police est  
appelée à régler peuvent se ranger en sept  
classes principales : — La voirie, — les eaux, —  
les travaux publics, — les mines, — l'exercice  
de l'industrie, — la santé publique, — l'ordre  
public. »

Tout cela en effet est du domaine de la police, et  
combien de subdivisions ne comprennent pas ces  
sept classes.

Veiller à l'exécution des lois, des réglemens qui  
en émanent, c'est-à-dire, maintenir l'ordre, at-  
teindre ceux qui le troublent, contribuer à la sé-  
curité de tous; voilà la mission des officiers ou  
agens de la police, quelque dénomination qu'on  
leur donne d'ailleurs.

Et qu'on se garde d'assimiler notre époque à  
celle de l'empire, pour rabaisser le rôle de la po-  
lice. Dans notre pays surtout cette institution  
est toute de protection : c'est la sauve-garde  
commune. Les secrets de famille, en proie

naguères à de vives séides du despotisme, ne cou-  
rent plus le risque d'être colportés dans les anti-  
chambres; la police veille, marche, agit non  
plus suivant la fantaisie d'un homme, mais en  
vertu et suivant ce que prescrit la loi. — La po-  
lice en un mot est paternelle, car au père dans  
la famille il est donné de veiller sur les membres  
qui la composent.

Cependant, un préjugé trop enraciné tend tou-  
jours à déprécier les personnes qui remplissent cette  
mission. La mémoire des abus infâmes qui ont  
cessé depuis long-temps, n'a pu encore s'effacer,  
et c'est avec un sourire de mépris que tel jeune  
élegant comme tel homme du peuple; que tel ci-  
toyen qui, du reste, ne rend aucune sorte de ser-  
vice à la société, à son pays, parle d'un officier  
de police. — Et ne croyez pas qu'il s'attache à la  
personne; que non! en son âme et conscience il  
lui rend souvent justice comme homme; ce sont  
les fonctions qu'il déprécie; c'est ce mandat si utile,  
indispensable, ce mandat qui peut se qualifier par  
un mot : *protéger*, c'est ce mandat qu'il repousse;  
et du haut de son inutilité il toise celui-là qui rend  
service à son pays, qui certainement, — pourquoi  
ne pas le dire? — se dévoue au bien-être de la  
société si peu reconnaissante. Singulière puissance  
des préjugés à une époque où chacun se dit éclairé,  
où les principes de justice et de liberté, d'égalité  
se hissent sur chaque piédestal, se lisent pour  
ainsi dire à tous les coins des rues!

Revenons, il en est temps, à des pensées plus  
saines. Sachons distinguer toujours l'homme des fonc-  
tions qu'il exerce, et cette distinction fessons-la, non  
pour honorer exceptionnellement l'homme et mé-  
priser le mandat, mais pour honorer surtout ce  
mandat et mépriser l'homme si, personnellement,  
il est indigne de notre estime. Alors nous serons  
justes, alors nous verrons de jour en jour plus de  
gens capables, probes, entrer dans la police; alors  
la police sera une institution aussi noble qu'utile,  
car elle sera un sanctuaire où se briseront l'intri-  
gue et l'intérêt, où brilleront les talents et les  
vertus.

Déjà, dans notre ville la réhabilitation a com-  
mencé; et alors que notre régence, que l'un de  
ses membres les plus zélés, les plus capables (1),  
s'occupent de réorganiser ce service, fessons des  
vœux pour qu'un préjugé funeste, injuste disparaisse  
avec tant d'autres dont le temps a fait successivement  
si bonne justice.

Mais, messieurs, ainsi que je l'avais prévu, ma  
plume m'entraîne; il est tems que je passe à mon  
second point. Or, ma lettre deviendrait trop longue  
pour l'espace que je puis réclamer dans vos colonnes.  
Ce second point fera l'objet d'une prochaine lettre.  
Agréez etc. L. F. L.

(1) M. l'échevin Piercot.

(Note du correspondant.)

#### COMMISSION D'EXAMEN.

M. Ch. Mayntz d'Essen (Prusse) subira l'examen en philo-  
sophie, etc., le 7 courant, à 4 heures.

#### REGENCE DE LIÈGE.

Séance publique du conseil samedi prochain 8 du courant,  
à 5 heures du soir.

L'ordre du jour sera affiché.

Liège, le 5 novembre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

#### ETAT-CIVIL DE LIÈGE, Du 5 NOVEMBRE.

Naissances 1 garçon 1 fille.

Décès : 1 garçon, 2 hommes, 3 femmes; savoir : Jean  
Libert, âgé de 55 ans, armurier, Haut des Tawes, époux de  
Marie Joseph Ghaye. — Stanislas Echwins, âgé de 25 ans,  
soldat à la cinquième compagnie du troisième bataillon du  
quatrième régiment d'infanterie en garnison en cette ville. —  
Marie Françoise Dorothee Gindon, âgée de 84 ans, journalière,  
rue du Vert Bois. — Marguerite Pail, âgée de 65 ans,  
rue Basse Wez, épouse de Jean Rasquinet. — Marie Catherine  
Joseph Bertrand, âgée de 29 ans, sur la Fontaine  
épouse de Nicolas Joseph Doffe.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 6 novembre, troisième représentation  
du 3<sup>e</sup> mois d'abonnement, les *Voitures Versées*, opéra en  
deux actes, musique de Boyeldieu; suivi par *Prosper et Fan-  
cent*, vaudeville en deux actes de MM. Duvert et Lauzanne.  
Le spectacle commencera par *la Champinasse*, vaudeville en  
un acte de MM. Scribe et Francis Cornu.

**MODES PARISIENNES.**

*Modes d'hommes.* — En ce moment nous approchons de l'hiver; les redingotes demi-longues sont seules conservées; elles sont de couleur foncée, vert bouteille, bleu, violet, à collet de velours. Avec ces redingotes que l'on boutonne, ou qu'on laisse jouer à volonté, le reste de la toilette doit être négligé: un gilet de piqué, en couleur foncée, quelques semaines encore, du cachemire au drap de soie; des pantalons de casimir coté et de croisé à longs poils, mille côtes ou chiné mélangé de noir. Ces pantalons doivent être tout à fait négligés, à ceinture froncée et jambes aisées et larges; ceux de casimir sont plus justes, et tendent sur la jambe; sans presque former de plis.

Nous avons vu quelques grandes redingotes assez élégantes, destinées à être portées sur l'habit. La jupe, extrêmement longue et ample, est bordée sur les devans d'un passe-poil en velours, large seulement comme un fort cordonnet. Les devans doublés de drap de soie ou de satin de laine, croissent l'un sur l'autre, attachés par des pates doublées et brodées de velours; le collet, arrondi et tombant en châte, se perd sans interruption avec les devans. De chaque côté, en fentes droites, tombent les poches bordées d'un passe-poil en velours, et couvertes par la fausse poche de draps; quelques-unes de ces redingotes que nous avons remarquées, avaient des ceintures doublées de velours, attachant par une pate boutonnée. On peut mettre un collet et des passe-pois en velours noirs à un drap gros vert, ou du velours de même couleur. Le drap doit être foncé ou noir, en évitant toutefois de choisir du gris, nuancé qui a perdu toute sa distinction.

Les habits boutonnés, pour le matin, sont bien portés; le soir, en négligé, noirs à collet de velours, bleu ou marron très-foncé, à boutons guillochés en lignes très-fines. Ce qui doit être remarqué pour les habits boutonnés, c'est qu'ils soient accompagnés d'une certaine recherche; par exemple, que le collet, dégagant le cou, laisse passer au dessous de la cravatte le jabot de la chemise plissé ou relevé à tuyaux. Soit que le matin la chemise soit en fine percale de couleur, soit en batiste, à jabot de batiste plus fine encore. Les habits du soir se rejettent toujours très-souples contre l'épaule, laissant en entier le gilet à découvert.

Les gilets du soir s'annoncent très-brillants pour le temps des grandes toilettes, mais en ce moment il serait déplacés, et nous voyons seulement les satins brochés, les draps de soie satinés, les satins damassés en couleurs de fantaisie, nous dirons les ramages en relief de satins satinés, pensée sur pensée, marron sur marron, vert sur vert; puis les draps de soie, ligne noire brillante sur fond mat; les satins damassés, noire ou blancs, fleur mate sur un fond brillant.

Les cravates de satin, les croisés à damiers, à raies façonnées, se portent le matin ou le soir, avec un noeud simple tombant sur la chemise, et attaché par une petite épingle d'or, une large pierre, ou une miniature.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**L. LHOEST,**  
FABRICANT  
**DE PAPIERS PEINTS,**  
RUE SOUVERAIN-PONT, N° 315.

A REQU DE PARIS quantité de PAPIERS NOUVEAUX. Il a aussi un grand assortiment de PAPIERS de sa fabrique qu'il VEND à des prix modérés. 891

**DEPOT**  
DE CHAPEAUX FEUTRE IMPERMÉABLE  
DE LA FABRIQUE DE  
**M. N. J. V. DEJAER,**  
Située à ANVERS longue rue Neuve, section 2,  
N° 1475.

M. DEJAER a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir dans la ville de Liège, un DÉPOT DE CHAPEAUX FEUTRE IMPERMÉABLE: son magasin est situé, PLACE DU SPECTACLE, N° 792. CAFÉ LITTÉRAIRE, au 1<sup>er</sup>. Cette mesure prise dans l'intérêt des consommateurs leur offre des avantages considérables sous le rapport des prix et de la qualité; ses produits ne le cèdent à ceux d'aucune fabrique nationale ou étrangère et les prix en sont fixés comme suit:

- 1<sup>re</sup> qualité 17 francs.
- 2<sup>e</sup> id. 15 id.
- 3<sup>e</sup> id. 13 id.
- 4<sup>e</sup> id. 12 id.

NB. Il y a en outre une qualité superfine au prix de 20 fr.

Le 13 novembre 1834, à 2 heures de relevée, le conseil communal de Haneffe fera procéder en la demeure de Jacques PRÉVINAIRE, audit Haneffe, à la VENTE AUX ENCHÈRES D'UN

**TERRAIN COMMUNAL,**  
situé en lieu dit Tomben, à HANEFFE, contenant 87 perches 50 aunes, tenant d'un côté à M. Lemaire et des autres aux chemins.  
S'adresser à M. le bourgmestre et au notaire DIEUDONNE, pour voir les conditions. 989

**AU LION BELGIQUE,**  
**MAGASIN A PRIX FIXE,**

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Tenu par **COUPRY**, établi momentanément chez **M. CLUCK**, hôtel d'Angleterre, à Liège.



GRAND ASSORTIMENT de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, portefeuilles et notes en tous genres; boucles de ceinture et objets de fantaisie pour parures; gants de peau et de soie; nécessaires en tous genres; bretelles et jarretières élastiques; grand assortiment de jouets d'enfants.

**PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES:**

Papier lustré pour papillotes; mille feuilles pour fr. 4,50; boîtes de veilleuses de 365 mèches pour 38 centimes; crayons fins 12 douzaines pour fr. 3,50; cire fine à cacheter le demi kilogramme fr. 1,75; mèches de quinquets 12 douzaines pour fr. 4,50; eau-de-vie de lavande la bouteille pour fr. 4,27; pains fins à cacheter le demi kilogramme fr. 1,80; bon savon de Windsor 42 tablettes pour 1 fr.; belles tabatières la pièce au choix pour fr. 4,50.

Tous les articles ci après provenant d'achats d'occasion sont cotés au prix de fabrique.

Cabarets, pendules, peines à chignon et autres, bretelles et jarretières élastiques, gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; gants et bas de soie, rechauds, flambeaux et autres articles en argent plaqué; couteaux de table et mouchettes; eau de Cologne et autres articles de parfumerie. 924

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

STO CKFISCHE détrempe à la manière de Bruxelles. Idem MORUE du Nord. Id. ANCHOIS nouveaux. Id. HARENGS pleins, chez ANDRIEN fils, rue SOUVERAIN-PONT n° 309

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue St-Ursule

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste-Ursule.

1<sup>er</sup> SAURETS DOUX, PLEINS, chez PERET, rue Ste Ursule.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Villet

**A VENDRE**

**CHEZ L. JACOB-MAKOY,**  
JARDINIER-FLEURISTE, SUR AVROY.

Quantité de très-beaux PECHERS PALISSÉS, de quatre à 5 pieds de large, à 2 francs; idem plus forts et superbes, à basse et demi tige, de 3 à 5 francs. ACACIA INERMIS, de 9 à 12 pieds de tige, à 1 fr. 50 centimes. Superbes MARRONNIERS à haute tige, SEMIS de Lyon, à 1 fr. 50 cent. POMMIERS pour prairies, etc., etc. 912

**VENTE DE FUMIER.**

TOUS les SAMEDIS à 11 heures du matin, aux CASERNES DE DERRIERE LE PALAIS, du PONT MAGHIN et des ÉCOLIERS, à Liège. ARGENT COMPTANT. 927

**VENTE DE MAISONS**

Le mardi 11 novembre courant, à dix heures, Maître DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

DEUX MAISONS RUE DE LA SIRÈNE, près la porte Saint Léonard, l'une n° 447 et l'autre 449 ayant chacune une cour, bâtiment derrière, etc. Elles sont libres de charges et il y a toute sécurité pour acquérir. S'adresser audit notaire. 873

**ADJUDICATION**

**EN VERTU DE JUGEMENT.**

LE 28 NOVEMBRE, à 3 heures après midi, il sera VENDU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, par le ministère du notaire BERTRAND, et pardevant M. le juge de paix du canton du Sud de cette ville, en son bureau, rue St Jean; UNE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue NEUVICE, n° 947. S'adresser au dit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de vente; elles présentent beaucoup de facilité pour le paiement du prix. 924

UNE SERVANTE, munie de BONS CERTIFICATS, peut se présenter au n° 790, sur Avroy. 925

**DICTIONNAIRE**

USUEL ET PORTATIF

**DE LA LANGUE FRANÇAISE,**

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30.000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.  
Prix: 1 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

On désire LOUER à des personnes sans enfants UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553<sup>e</sup> 829

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 3 nov. — Cons. 91 3/4 0/0. — belge 99 1/2, holland. 00 0/0, Portug. 87 1/2. Esp. cortés 58 3/8.

Bourse de Paris, du 4 nov. — Rentes, 5 p. 106 1/2 fin cour., 106 50. — Rentes, 3 p. c. 78 80, fin cour., 79 05 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 96 15; fin cour., 96 50. — Emprunt Guebhard, 36 3/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 10, 45 3/4; fin cour., 00 0/0; 3 p. 10, 28 1/8; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 43 1/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 0 0/0 — Empr. romain, 97 3/4; fin cour., 97 7/8. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 4 nov. — Dette active, 52 3/8 7/16 Dito, 99 7/16 1/2. Bill. de change, 22 15/16. — Oblig. du Syndicat, 91 7/16 00/00 — Dito, 74 1/2 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hlop. et C., 103 0/0 0/0. Dito de 1828, 103 1/2 0000 — Inscr. russes, 68 3/16 000 — Empr. russe 1834, 98 1/2 00/0. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 15 5/16 000 00. — Obl. mét. Autriche, 00 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 10. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 79 1/8. — Cortés, 00 0/0 00 0/0. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 120 1/2.

Bourse d'Anvers, du 5 novembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	100 perte.	A	P
Londres.	12 06 3/4	P 12	P
Paris.	47 3/8	A 47 1/16	A 46 15/16
Frankfort.	36 5/16	A 36 3/16	
Hambourg.	35 1/2	A 35 5/16	A 35 3/16 A
		Escompte 0 0/0.	

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 3/4 A. Id. diff. 43 0/0 A. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 99 et P 0/0. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Guebb., 38 0/0 P 00 00/00 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 Id. perp. Amst., 47 47 1/8 A 000 00/00. — Idem dette différée, 15 1/8 A.

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

400 balles café Havane, à 30 1/2 cts. ent.  
600 canastres sucre Java, à fl. 16 1/2 ent.  
100 caisses sucre Havane blond belle 2<sup>e</sup>, à florins 19 entrepôt national.  
600 caisses sucre Havane blond, de florins 17 1/2 à 17 7/8 entrepôt.

**Arrivages au port d'Anvers, du 4 et 5 novembre.**

Le schooner belge Eliza, c. Dobbelaer, ven. de Villa Nova, ch. de fruits et sel.  
Le koff belge Neptune, cap. Peters, ven. de Londres, ch. de café, riz et manufactures.  
Le koff belge Commerce, c. Duriez, ven. de Londres, ch. de café, indigo, cuivre et sucre.

Bourse de Bruxelles, du 5 nov. — Belgique. Dette active, 52 1/2 0 Emp 24 mill., 98 7/8 P 0. — Hollande. Dette active, 51 1/2 0. — Espagne Guebb., 37 3/4 P 0 Perpétuelle Anvers, 3 p. 10. Id. Amst. 5 p. 10, 47 1/8 A. 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 10. 29 0/0 0. Cortés à Lond., 45 1/4 P. Dette diff. 15 1/4.

Prix moyen du froment et du seigle pendant la cinquième semaine du mois d'octobre.

MARCHÉS	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen.	Quant. vend.	Prix moyen.
RÉGULATEURS.		Fr. C.		Fr. C.
Arlon,	380	42 39	47	7 73
Anvers,	87	46 22	142	8 76
Bruges,	403	43 42	68	8 56
Bruxelles,	2,115	45 79	374	9 49
Gand,	570	44 29	250	9 08
Hasselt,	492	45 75	776	9 48
Liège,	"	44 89	"	9 05
Louvain,	2,587	46 15	763	8 57
Namur,	372	45 51	47	8 "
Mons,	2,200	45 30	1,400	
Totaux,	8,696	45 48	3,807	8 82

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège